



MARCHÉ AUX PUCES

WIWERSHEIM – 15 Septembre 2024

Maison des Associations
27 Rue du Village
67370 Wiwersheim

RENSEIGNEMENTS : pucswiwersheim@gmail.com

Prix de la place : 15€ les 5 mètres (possibilité de réserver plusieurs fois 5 mètres) + 10€ pour la caution de propreté

AUCUNE RESERVATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LE BULLETIN D'INSCRIPTION DUEMENT REMPLI ET LE PAIEMENT.
DELAI D'INSCRIPTION : LE 08 SEPTEMBRE 2024

REGLEMENT :

1 / ACCUEIL : Le marché aux puces se fera dans la Zone Artisanale - Allée de l'économie. Mise en place des stands de 6h à 8h.

2 / ATTRIBUTION DES PLACES : Les emplacements seront attribués par l'organisateur et seront communiqués le jour même à l'arrivée des exposants. Les emplacements ne sont pas modifiables.

3 / INSTALLATION-STATIONNEMENT : La circulation est interdite dans le périmètre de la manifestation pendant la journée de 8h-17h, sauf autorisation expresse des organisateurs. Les exposants pourront garer leurs véhicules sur leur emplacement.

4 / ANNULATION : Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de non occupation du stand. La non occupation des lieux après 8h vaut abandon des droits et les places seront redistribuées. En cas d'intempéries, l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement.

5 / OBLIGATION DES EXPOSANTS : L'exposant certifié ne participera qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation. En respect des dispositions réglementant l'organisation des brocantes et vide-greniers, vous devez pouvoir produire une pièce d'identité (CI ou Passeport ou justificatif registre du commerce pour les professionnels) lors du marché aux puces. Pour des raisons de sécurité, il est impératif de laisser le passage pour les secours. Les places devront être libérées au plus tard à 18h dans un état propre et débarrassées de tout objet. Toute manifestation bruyante est interdite. Les animaux doivent être tenus en laisse.

6 / VENTES INTERDITES : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits dangereux, inflammables, armes diverses, animaux vivants, etc.). Les stands de boissons et denrées alimentaires sont réservés exclusivement aux organisateurs.

7 / RESPONSABILITE : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, casse ou d'accident qui pourront survenir dans le périmètre de la manifestation.

8 / CAUTION : La caution de propreté sera restituée lors du départ après contrôle du stand à partir de 16h. Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée.

Ce règlement a été déposé à la mairie de Wiwersheim et à la gendarmerie de Truchtersheim

En signant la fiche d'inscription, les exposants déclarent connaître et accepter les clauses du présent règlement. En cas de non-respect de ce règlement et en dernier ressort, l'association WIWACES sera juge pour prendre toutes dispositions.

✂

BULLETIN D'INSCRIPTION A DETACHER ET A RENVOYER COMPLETÉ ET SIGNÉ AVEC LE CHÈQUE A :

WIWACES – Maison des Associations, 27 rue du Village 67370 Wiwersheim - **AVANT LE 08 SEPTEMBRE 2024**

Nom : Prénom :

Adresse :

N° Téléphone : Mail :

N° pièce d'identité : Délivrée le à

Raison sociale : N° registre du commerce

Nombre d'emplacement : X 15€ = € + Caution propreté de 10 € obligatoire

TOTAL A REGLER : par **chèque à l'ordre de WIWACES.**

Fait à Le Signature :